

## Guillaume GRUNDELER

Institut de droit des affaires  
3, avenue Robert Schuman  
13628 Aix-en-Provence  
guillaume.grundeler@univ-amu.fr  
Né le 03/08/1986



### FORMATION

---

- 2017**      **Admissibilité au concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles.**
- 2015**      **Recrutement en qualité de maître de conférences**, Aix-Marseille Université, Centre de droit économique (EA 4224).  
**Qualification aux fonctions de maître de conférences**, section 01.
- 2014**      **Doctorat en droit privé et sciences criminelles**, Aix-Marseille Université.  
*Thèse* : « L'investissement (étude juridique) », sous la direction des Professeurs J. Mestre et D. Poracchia, soutenue le 14 novembre 2014. Mention très honorable, félicitations du jury à l'unanimité. *Mention spécial du Prix de thèse de l'Entreprise AFDD-France Amériques, Prix de droit des affaires Université d'Aix-Marseille.*  
*Jury* : T. Azzi (Pr. Univ. Paris I, Rapporteur), F-X. Lucas (Pr. Univ. Paris I, Rapporteur), J. Mestre (Pr. Univ. Aix-Marseille, Directeur de la recherche), I. Parachkévova (Pr. Univ. Nice, Président), D. Poracchia (Pr. Univ. Paris I, Directeur de la recherche).
- 2009**      **Master 2, Droit économique**, Aix-Marseille Université, Institut de droit des affaires. Mention bien.
- 2007 – 2008**      **Licence en droit, Master 1 Droit des affaires**, Université Panthéon-Assas.

### ENSEIGNEMENTS

---

- Depuis 2015**      **Maître de conférences**, Aix-Marseille Université.  
Cours de droit spécial des sociétés (L3, Arles, formation initiale), comptabilité et droit comptable (M1, Aix, formation initiale), droit des instruments de paiement et de crédit (M1, Aix, formation continue), comptabilité et droit comptable approfondis (M2, Ingénierie des sociétés et Juristes d'affaires internationales, Aix), Aspects financiers et juridiques de l'évaluation de l'entreprise (M2, Juristes d'affaires internationales, Aix), Analyse financière (M2, Juristes d'affaires internationales, Aix).
- 2009 – 2014**      **Doctorant contractuel et ATER**, Aix-Marseille Université.  
Travaux dirigés en droit des contrats (L2, cours du Pr. D. Bosco), droit de la responsabilité civile (L2, cours de Mme É. Gavin-Milan), droit des contrats spéciaux (L3 cours de Mme A-M. De Matos), droit commercial général (L3 cours de Mme M-I. Malauzat-Martha), droit commun des sociétés (L3, cours de M. J-J. Alexandre), droit des contrats d'affaires (M1, cours de M. V. Perruchot-Triboulet) et droit des entreprises en difficulté (M1, cours du Pr. G. Blanc).

## TRAVAUX

---

- Ouvrages**
- *L'investissement (étude juridique)*, PUAM, 2017, Préf. J. Mestre, 514 pp.
  - F-D. Poitrinal, avec la collab. de G. Grundeler, *Le capital-investissement, Guide juridique et fiscal*, RB édition, 5<sup>e</sup> éd., 2015, propos liminaires, E. Macron, préf. M. Chabanel, avant-propos, P-O. Sur, 834 pp.
- Articles et notes**
- « Valeur et substance, principal et incident », note sous Cass. com., 30 mars 2016, *D.* 2016, n° 22, pp. 1300-1303.
  - « La preuve du non-paiement d'une somme d'argent », *RRJ* 2016, n° 1, pp. 143-160.
  - « Professions hippiques et application du statut des baux ruraux », *Rev. loyers*, n° 926, avril 2012, pp. 153-158.
  - « Comment qualifier juridiquement l'échange de bons procédés ? », note sous CA Aix, 7 mai 2010, *Cab. dr. sport* 2011, n° 23, pp. 161-163.
  - « L'autorisation du conseil d'administration de la société anonyme n'est pas requise lorsque le dirigeant stipule une clause de garantie de passif », obs. sous Cass. com., 12 juillet 2011, *LPA* 2011, n° 213, pp. 10-14.
  - « Focus : Le point sur la validité des coups d'accordéon », *Dr. sociétés*, oct. 2011, p. 3.
  - « Du nouveau sur l'obligation de sécurité des associations sportives », note sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 15 déc. 2011, *Cab. dr. sport* 2011, n° 26, pp. 167-170.

## AUTRES ACTIVITES

---

- 2011 – 2013** Rédacteur au *Journal de l'Institut de droit des affaires*, publication conjointe de l'Institut de droit des affaires et du Centre de droit économique de l'Université d'Aix-Marseille.
- 2010 – 2012** Rédacteur au *Bulletin d'Aix*, Analyste JurisData pour LexisNexis, en charge de la 8<sup>e</sup> chambre C de la cour d'appel d'Aix-en-Provence (spécialisée en droit des affaires). Membre de l'Atelier régional de jurisprudence d'Aix-en-Provence, dirigé par le Doyen Philippe Bonfils.